



Une societe de gaz ne respecte pas son contrat

Par **thierrounet02_old**, le **26/11/2007** à **16:02**

bonjour rnj'ai souscrit un contrat avec une compagnie de gaz il y a 2 ans. j'avais opté pour la mensualisation mais voila que l'annee derniere la societe m'a debité la somme d'une traite me mettant dans une situation financiere tres delicate (decouvert, rejets...). je suis marié, 4 enfants et tous les matins je vais bosser pour gagner un smic...enfin...je vous laisse imaginer le bordel! una association a pris mon dossier en main et a reussi sans probleme à faire en sorte que la societe me rembourse l'integralite de la somme+geste commercial25 euros, pas enorme+remboursement des frais bancaires. donc pas chiant je decide d'en rester la.rnet voila que cette annee, la societe me refait le meme coup! ma facture a encore ete prelevée d'une seule traite malgré que la mensualisation apparait sur mon contrat.rnd'apres l'association de conso il n'y a aucune ambiguite sur mon contrat. elle leur a fait parvenir une mise en demeure et attend la reponse car si la societe est conciliante elle ne veut pas les traduire en justice ce que je peux comprendre. mais moi je voudrais obtenir des dommages et interets pour prejudice moral et financier car en attendant je suis obligé de demander de l'argent a droite à gauche pour faire qq courses et nourrir ma famille.rnqu'en pensez vous et combien puis-je esperer?rnmerci a tous ceux qui voudront bien me repondre